

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil quatorze, et le vingt quatre avril, à 19 heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Cyrille PLENET, Maire.

Présents : Messieurs MATHIEU Christian (le château), BOUJARD Claude, DAVID Jean Claude, FIAT Gilles, LAZZAROTTO Laurent, MATHIEU Christian (Le village), MINGONE Bernard, PUEL Cyril,

Mesdames PLENET Cyrille, RAMBAUD Violette, GAGNOR Catherine, MATHIEU Ghislaine, MATHIEU Mylène, PERRON Véronique,

Absents excusés : Monsieur SANNA laurent

Ont donné procuration : Monsieur SANNA Laurent donne procuration à Madame PLENET Cyrille

Madame RAMBAUD Violette a été élue Secrétaire.

Convocation du Conseil Municipal en date du 18 avril 2014

Délibération n° 1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion précédente.

Délibération n° 2

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 COMMUNE

Le Conseil Municipal,

VOTE à l'unanimité la proposition du Budget Primitif de Madame le Maire pour l'année 2014, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section de Fonctionnement : 1 550 386.26 Euros

Section d'investissement : 394 434.38 Euros

Commune de SECHILLENNE – Conseil Municipal du 24 Avril 2014

Délibération n° 3 **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 EAU/ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

VOTE à l'unanimité la proposition du Budget Primitif Eau/Assainissement de Madame le Maire pour l'année 2014, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section de Fonctionnement : 314 719.22 Euros

Section d'investissement : 169 757.11 Euros

Délibération n° 4 **APPROBATION DU BUDGET 2014 MAISONS VIEILLES**

Le Conseil Municipal,

VOTE à l'unanimité la proposition du Budget Primitif Maisons Vieilles de Madame le Maire pour l'année 2014, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section de Fonctionnement : Dépenses 328 233.40 Euros

Section de Fonctionnement : Recettes 701 103.97 Euros

Section d'investissement : Dépenses 328 233.40 Euros

Section d'Investissement : Recettes 328 233.40 Euros

Délibération n° 5 **DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR LE COMITE DE RIVIERE** **ROMANCHE**

A l'issue des élections municipales, les communes doivent désigner des représentants pour le Comité de Rivière Romanche.

Le Comité de Rivière Romanche rassemble les collectivités territoriales, les usagers et les services de l'Etat concernés sur le bassin versant de la Romanche. Son rôle est de suivre la réalisation des opérations programmées dans le contrat de rivière Romanche.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de nommer :

Monsieur **LAZZAROTTO Laurent**
Monsieur **MATHIEU Christian**

Titulaire
Suppléant

.../...

Délibération n° 6
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION COMMUNALE
DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de dresser la liste des noms suivants :

Elus Titulaires

DAVID Jean Claude
MINGONE Bernard

Elus Suppléants

BOUJARD Claude
FIAT Gilles
GAGNOR Catherine
LAZZAROTTO Laurent
MATHIEU Mylène
PUEL Cyril
RAMBAUD Violette

Extérieurs Titulaires

AWOGADRO Jean-Yves
CHAMBAZ Guy (propriétaire de bois)
CRET Gérard
GENIN Jean Paul
GENRE Ghislaine
LO CICERO Cathy
MACHOT Jean Christophe
MATHIEU Daniel
MATHIEU Francette (propriétaire de bois)
PEREZ Gérald

Extérieurs Suppléants

BOUVIER Gilles
COMBET Daniel
GUGLIELMI Fabien
MINGONE Chantal (Propriétaire de bois)
PONTONNIER Maryse

Délibération n° 7
FORET COMMUNALE DE SECHILLENNE
MARTELAGE ANNEE 2014

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'agent patrimonial de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2014 dans les forêts soumises au régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2014 au martelage des coupes désignés ci-après,

PRECISE la destination des coupes et leur mode de commercialisation.

COUPES A MARTELER

Parcelles	Volume estimé en m3			Destination
	Résineux	Feuillus	Taillis	
Chablis	300			Vente groupée Bois façonnés
2 et 3	970	180		Vente groupée Bois façonnés
8	700			Vente sur pied
14	400			Vente sur pied
21		330		Coupe martelée en 2012 en attente Affouage 2014

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal DESIGNNE comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied :

Monsieur LAZZAROTTO Laurent

Madame MATHIEU Mylène

Monsieur MATHIEU Christian (château)

Monsieur MINGONE Bernard

.../...

Commune de SECHILIENNE – Conseil Municipal du 24 Avril 2014

Le Conseil Municipal DONNE pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Madame le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles.

En ce qui concerne les bois issus des parcelles n° 1 à 25 de A à O (chablis) et des parcelles 2 et 3 (coupe), Madame le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts de procéder à la mise en vente de ces bois dans le cadre du dispositif de la vente groupée, avec mise à disposition des bois sur pied en vue de leur exploitation groupée, conformément aux articles- L144-1-1 et R 144-1-1 du Code Forestier.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

APPROUVE cette proposition

DONNE délégation à Madame le Maire pour l'accord sur la proposition finale du contrat de vente (prix et identité de l'acheteur) et pour la signature de la convention de vente et d'exploitation groupée avec l'Office National des Forêts.

Délibération n° 8

DESIGNATION D'UN ELU A LA MISSION LOCALE ALPES SUD ISERE

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de nommer Madame GAGNOR Catherine pour représenter la Commune de SECHILIENNE à la Mission Locale Alpes Sud Isère.